

INFOS AMICALE MAI 2021

Bonjour,

En ce mois de mai 2021 vous trouverez en infos pratiques les secours et prestations complémentaires par la CNMSS, les aides financières par l'ONACVG, le remboursement des frais de santé comment ça marche par l'UNEO, et chaque info son lien pour télécharger les documents et informations.

Bonnes infos...



Secours et prestations complémentaires

La **Commission des Secours et des Prestations Complémentaires (CSPC)** a vu le jour au cours de l'été 2015. Elle a été créée au bénéfice des titulaires d'une pension militaire d'invalidité, afin d'améliorer la prise en charge de certains soins ou prestations, peu ou pas remboursés au titre des prestations légales.

Vous pouvez solliciter la CSPC, dès lors que votre besoin est en relation médicale directe avec vos pathologies pensionnée :

Un secours est une prestation ou une aide non remboursable réglementairement (aménagement de salle de bain, de véhicule...).

Une prestation complémentaire est un complément financier accordé, dès lors que vous subissez un reste à charge consécutif à un remboursement partiel de soins au titre des prestations légales (frais de soins dentaires ou appareil auditif).

La commission étudie les demandes qui peuvent être formulées sur devis ou sur facture.

Il vous est possible de déposer autant de demandes que nécessaire.

Vous pouvez remplir le formulaire en cliquant sur le lien :

<https://www.cnmss.fr/anciencombattant/secours-et-br-prestations-complementaires-5668.html>



L'ONAC VG aide sous condition de ressources les anciens combattants.

L'ONACVG vous accompagne moralement et peut vous aider financièrement lors d'une situation difficile. L'aide est accordée après étude de votre dossier.

1 Remplir le formulaire

TÉLÉCHARGER PDF - 115.87 Ko

Sur le lien

<https://www.onac-vg.fr/demarches/demander-une-aide-financiere>



Consultation d'un professionnel de santé, hospitalisation, dépassement d'honoraires ... Pour bien maîtriser vos dépenses de santé, il est important de bien comprendre le mécanisme de remboursement de l'assurance maladie et de votre complémentaire santé.

Des explications.

Remboursements de frais de santé, comment ça marche?

La prise en charge de vos soins de santé chez Unéo

Votre Mutuelle vient compléter les remboursements de la Sécurité sociale, en contrepartie d'une cotisation. Elle vous apporte ainsi un prix en charge totale ou partielle des frais de santé engagés. En cas de prise en charge partielle, vous avez ce qu'on appelle un reste à charge.

Soins de santé courants

Avec Unéo, vous êtes protégé pour l'ensemble des actes de médecine courante dispensés en soins de ville, optique, dentaire, prévention, médecines douces, cures thermales, transports, appareillage et ce, en fonction de votre garantie.

Hospitalisation

Lors d'un séjour à l'hôpital, les soins et les frais associés (forfait journalier hospitalier, chambre particulière, frais d'accompagnant, etc.) sont réduits, voire intégralement remboursés. Unéo est alors un complément significatif de la prise en charge de la sécurité sociale.

Pour en savoir plus sur la prise en charge de vos soins de santé, n'hésitez pas à consulter le simulateur de remboursement. Il propose des exemples chiffrés en fonction de votre protection Unéo:

COMPRENDRE MES REMBOURSEMENTS cliquer sur le lien :

<https://www.groupe-uneo.fr/s-informer-et-prevenir/remboursements-de-vos-frais-de-sante-ce-qu-il-faut-savoir>